CAPA Certifié-e-s
Contestation RDVC Appréciations finales

Pour la CFDT, le dialogue social est au cœur de l'action syndicale. Les CAP constituaient le lieu privilégié pour ce dialogue en ce qui concernait les opérations individuelles. Leurs compétences ont été réduites de façon drastique, le Sgen-CFDT déplore cette évolution qui amoindrit considérablement les échanges entre les représentants du personnel et ceux de l'administration.

Le Sgen-CFDT, comme il l'a fait au Ministère de l'Éducation Nationale, tient à rappeler au Rectorat de Dijon ses exigences : nécessité de transparence et de lisibilité des procédures pour tous, respect du droit à la mobilité des fonctionnaires... En effet, auparavant, le travail des élus représentants des personnels permettait une vérification des procédures et garantissait ainsi pour les agents la transparence des opérations. Or, pour ce qui concerne les opérations de mutations par exemple, une information individuelle à destination des seuls personnels concernés ne leur permettra pas de vérifier que les demandes ont été traitées équitablement ; sans visibilité de la globalité des opérations, impossible de comparer les barèmes de départages des agents sur un poste et de vérifier que le droit de chacun a été respecté. Cette évolution pourrait être source d'incompréhension et augmenter la défiance des personnels à l'égard de l'administration.

Le passage par la voie de recours sera désormais la seule possibilité pour les personnels de contester les décisions individuelles prises à leur égard. Le dialogue qui était possible jusqu'à maintenant dans les commissions paritaires permettait aux représentants des personnels d'expliciter les demandes des agents d'une part et les décisions de la Rectrice d'autre part, humanisant ainsi l'administration plutôt perçue comme une « machine ».
On peut lire dans ces changements profonds de gestion des personnels une volonté de marginaliser la présence et l'action des syndicats, mais pour le Sgen-CFDT, il est hors de question de renoncer au droit à l'information et à celui d'accompagner les personnels pour faire respecter leurs droits.

L'ordre du jour de cette CAPA porte sur les requêtes d'appréciation finale déposées par les collègues ayant bénéficié d'un RDV de carrière. 23 dossiers de contestation des appréciations finales vont être examinés. Le Sgen-CFDT rappelle à cette occasion qu'il a approuvé le protocole PPCR y compris dans sa déclinaison ministérielle de modernisation de l'évaluation des enseignants. Mais le Sgen-CFDT n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière – cas unique dans la fonction publique – puisqu'il a toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon.

La répartition des demandes de révision est claire : nos collègues ont compris l'importance de l'évaluation du 9ème échelon. Comme cet avis n'est plus modifiable par la suite, et qu'avoir « excellent » permet de gagner quelques années pour passer à la hors classe par rapport à un « satisfaisant » ou un « à consolider », l'enjeu est fort. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer la nécessité de rendre cet avis révisable. De plus, il y a incompréhension des collègues dans la notation: la majorité des items n'est pas celle qui conduit nécessairement à l'appréciation finale. Ce sont les items inférieurs et moins nombreux qui semblent conduire à la déterminer. Une clé de compréhension est nécessaire pour que chacun puisse comprendre et accepter cette appréciation finale dont on sait l'importance qu'elle revêt particulièrement à ce moment de la carrière.

Toutes les requêtes faites le sont principalement parce que les collègues éprouvent le sentiment de voir leur investissement méprisé, voire leurs qualités bafouées: sans doute est-ce le signe que les enseignants ont besoin de la même bienveillance que l'institution leur demande vis-à-vis des élèves qu'ils ont en charge. Et une explication reposant sur la

recherche d'un équilibre disciplinaire et la parité n'est pas audible pour les agents qui vivent le RDV de carrière comme un vrai moment d'évaluation.

L'an passé, plusieurs des requêtes ont abouti devant la CAPA. Notre académie a fait le choix de voir dans l'examen des requêtes une possibilité de modifier des appréciations finales, se saisissant ainsi de la possibilité de dialogue et d'échange de l'instance, ce que toutes n'ont pas fait. Le Sgen-CFDT souhaite vivement que cette CAPA, la dernière pour les certifié-e-s de l'académie de Dijon, soit aussi constructive et déplore la perte de cette instance qui permet d'aborder ensemble, représentants des personnels et administration, en transparence, la carrière des collègues.